

Séance extraordinaire du 22 septembre 2014

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce vingt-deuxième jour de septembre deux mille quatorze (22-09-2014) à 19 h 15 au 1230 rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du Code municipal.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures quinze (19 h 15) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Autorisation de signataires – Bail de location – Immeuble sis au 1591, rue Principale

Période de questions

3. Clôture de la séance

2014-09-390

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, appuyée de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 22 septembre 2014

2. Autorisation de signataires – Bail de location – Immeuble sis au 1591, rue Principale

CONSIDÉRANT l'achat par la municipalité de l'immeuble sis au 1591-1595 rue Principale en date du 15 septembre 2014;

CONSIDÉRANT que monsieur Claude Chandonnet désire poursuivre l'exploitation de son entreprise au 1591, rue Principale;

2014-09-391

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, rétroactivement au 1^{er} septembre 2014, le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, un bail de location à monsieur Claude Chandonnet pour l'immeuble sis au 1591, rue Principale afin d'y opérer un atelier de mécanique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 19 h 17

Fin : 19 h 17 (pas de question)

3. Clôture de la séance

2014-09-392

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 19 h 17.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière